



ACTIS
WALTER FRANCE



FONDS DE DOTATION M

Siège social : 16 rue Louis Prot
80330 LONGUEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

**EXPERTISE COMPTABLE FISCALE ET SOCIALE
AUDIT ET CONSEIL**





FONDS DE DOTATION M

Siège social : 16 rue Louis Prot – 80330 LONGUEAU

SIRET : 907 643 308

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Cabinet ACTIS WALTER FRANCE

Siège social : 11 rue Mathias Sandorf, 80440 BOVES

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France



FONDS DE DOTATION M
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2022

Au conseil d'administration du FONDS DE DOTATION M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession des Commissaires aux Comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux conseil d'administration.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boves, le 26/06/2023

SAS ACTIS WALTER FRANCE
Commissaire aux Comptes
Représentée par

Grégory KRUMBANK
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

**Bilan Actif**

	Exercice N clos le 31/12/22			N-1 31/12/21
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Net
<i>Capital souscrit non appelé</i> Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immob. incorp. Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations, matériel et outill. indust. Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Immobilisations financières Participations (évaluées meth. mise eq.) Autres participations (2) Créances rattachées à des particip. (2) Autres titres immobilisés (2) Prêts (2) Autres immobilisations financières (2)				
Total actif immobilisé				
Stocks Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés Créances Clients et comptes rattachés (3) Autres créances (3) Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	37 540,43		37 540,43	35 000,00
Total actif circulant	37 540,43		37 540,43	35 000,00
Charges à répartir/plusieurs exercices Primes de remb. des obligations Ecarts de conversion actif				
Total général	37 540,43		37 540,43	35 000,00

Renvois : (1) dont droit au bail	(2) part à - d'1 an des immobilisations financières nettes	(3) part à plus d'un an
immobilisations :	stocks :	créances :

Bilan Passif

		Ex. N 31/12/22	N-1 31/12/21
		Net	Net
Capitaux propres			
Capital social (dont versé) ou individuel		35 196,72	34 239,33
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...			
Ecart de réévaluation (2)			
Réserve légale (3)			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) (4)			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		35 196,72	34 239,33
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des produits et avances			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)			
Emprunts et dettes financières divers (7)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 170,00	750,00
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		173,71	10,67
Produits constatés d'avance (5)			
Total des dettes		2 343,71	760,67
Ecart de conversion passif			
Total général		37 540,43	35 000,00
R e n v o i s	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	
	(2)	.dont	réserve spéciale de réévaluation (1959)
	(3)	.dont	écart de réévaluation libre
	(4)	.dont	réserve de réévaluation (1976)
	(5)	.dont	réserve réglementée des plus-values à long terme
	(6)	.dont	réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants
	(7)	.dont	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an
		2 343,71	760,67

**Compte de résultat**

	Exercice N clos le 31/12/22			N-1 31/12/21
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)				
Montant Net du Chiffre d'Affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits (11)			31 583,04	760,67
Total des produits d'exploitation (2)	(I)		31 583,04	760,67
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			1 583,04	760,67
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
Dotations	sur immobilisations	-dotations aux amortissements		
		-dotations aux provisions		
	sur actif circulant : dotations aux provisions			
	pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges (12)			30 000,00	
Total des charges d'exploitation (4)	(II)		31 583,04	760,67
1- Résultat d'exploitation	(I-II)			
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)			
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers	(V)			
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	(VI)			
2 - Résultat financier	(V-VI)			
3 - Résultat courant avant impôts	(I-II+III-IV+V-VI)			



Compte de résultat (suite)

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVEY
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

	Ex. N 31/12/22	N-1 31/12/21
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		
4 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	31 583,04	760,67
Total des charges (II+IV+VIII+IX+X)	31 583,04	760,67
5 - Bénéfice ou Perte (Total des produits - total des charges)		

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
- (3) Dont crédit-bail mobilier
- (3) Dont crédit-bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
- (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général
- (9) Dont transferts de charges
- (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
- (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
- (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)
- (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives
- (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires

(7) Détail des produits et charges exceptionnels

Exercice N
Charges | Produits

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

Exercice N
Charges | Produits

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 37 540,43 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le Fonds de dotation a été constitué par une dotation en capital consommable de 15.000 euros.

La dotation consommable du fonds est complétée par des donations, legs et dons ne procédant pas d'un appel à la générosité du public. Elle est consommable.

La dotation initiale a été réalisée par les fondateurs qui sont au nombre de sept :

ADED (Association pour le Développement Economique du Doullennais) - 80600 Doullens 6 000 €

Sarl AGDI 1 500 €

Sas Tom PATAR 2 050 €

Sas Peinture Compiégnoise 5 000 €

M. Laurent PECQUET 150 €

M. Philippe GRAVEZ 100 €

Mme. Corinne TREMBLAY 200 €

Le fonds de dotation M est une structure dédiée au mécénat financier et de compétence.

Sa vocation est de recevoir et gérer, en les mutualisant, des dons, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour les affecter au soutien financier ou matériel d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en oeuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif et d'intérêt général.

Ses actions sont orientées, en priorité, en faveur de :

- la préservation du patrimoine,
- de l'environnement
- de l'éducation et la formation

Les moyens mis en oeuvre par le Fonds de dotation M appuyés principalement sur son fonctionnement interne au travers de :

son Conseil d'Administration :

- Tom PATAR (président)
- Corinne TREMBLAY (secrétaire)
- Laurent PECQUET (trésorier)
-

son comité de pilotage s'est adjoint 3 experts :

- Julie MEYER (Délégue Amical région Hauts de France)
- Philippe GRAVET (expert communication)
- Sophie RIGOLLE (juriste)

Ces organes gèrent et orientent les dons effectués vers les associations du territoire en fonction des causes choisies collectivement, en s'assurant de la pertinence et de l'efficacité des projets associatifs.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

VARIATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés du solde à nouveau constaté au 01/01/2022 augmenté de la dotation annuelle pour un montant de 32 540.43 euros, et diminué de la quote part virée au résultat pour un montant de 31 583.04 euros.

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les Libéralités reçues en 2022 pour un total de 32 540.03 € sont détaillés ci-après :

- au titre des dons collectés au cours de l'exercice :
 - Sas Tom PATAR 2 000.00 €
 - Mme Corinne TREMBLAY 500.00 €
 - Mme Sophie RIGOLE 150.00 €
 - Sas Peinture Compiégnoise 23 076.00 €
 - M. Laurent PECQUET 150.00 €
 - Sarl AGDI 2 500.00 €



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Excédent ou déficit de l'exercice			31 583,04	31 583,04	
Fonds propres consommables	34 239,33		32 540,43	31 583,04	35 196,72
TOTAUX	34 239,33		64 123,47	63 166,08	35 196,72



ACTIS
WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 170	2 170		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		174	174		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 344	2 344		
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				


**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 170
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 170



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
 TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
 RCS AMIENS 438 435 257